

HELLI'MAG

Bulletin d'information municipal

N°2



édition - janvier 2016



Le Mot du Maire

L'année écoulée a été marquée par de tragiques événements pour notre pays et j'aimerais que nous ayons une pensée pour les personnes qui ont péri lors des attentats des mois de janvier et novembre.

En 2015, les 2 principaux faits marquants pour notre commune sont : le démarrage des travaux de réhabilitation du presbytère qui se termineront au cours du premier trimestre 2016 et la création du Regroupement Scolaire Hellimer – Diffembach-lès-Hellimer qui compte désormais un effectif de 84 élèves.

2016 sera, quant à elle, une année placée sous le sceau de la réforme territoriale qui commencera dès le 1er janvier avec la mise en place de la nouvelle grande région Alsace – Lorraine – Champagne-Ardenne.

Autre point de la réforme qui aura un impact direct sur la gestion de notre commune : celui de la création des nouvelles communautés de communes ou d'agglomérations issues de la loi NOTRe qui, à notre niveau, se concrétisera par la fusion de la Communauté de Communes du Centre Mosellan avec la Communauté de Communes du Pays Naborien.

Face à ces nouveaux défis, nous agissons au mieux, dans l'intérêt de notre commune, de ses habitants et resterons attentifs à la bonne gestion de l'emploi de nos finances publiques, compte-tenu de la baisse constante des dotations communales.

Nous continuerons aussi nos efforts afin d'améliorer notre cadre de vie.

Pour conclure, la municipalité et les agents municipaux se joignent à moi pour vous présenter tous nos vœux pour cette année 2016.

Romuald Yahiaoui

SOMMAIRE

Conseils Municipaux	pages 3 - 6
Infos municipales	pages 7 - 10
Dossier	pages 11 - 13
Travaux & Projets	pages 14 - 15
Associations	pages 16 - 22
Périscolaire	pages 23 - 24
Ecoles	pages 25 - 29
Municipalité	pages 30 - 31

Conseils Municipaux

Séance du 13 mars

à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	342 230.45	235 402.76
Investissement	394 700.86	262 961.81

Résultat de clôture de l'exercice 2014 : 238 566.74 €

approuve à l'unanimité, de verser une indemnité forfaitaire de 100 € + 0.15 € par ligne de propriétaire à l'agent en charge de la réalisation de la consultation des propriétaires sur l'affectation du produit de la chasse. Le nombre de lignes est de 242.

approuve à 14 voix pour une contre, l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation du presbytère.

Cet avenant est dû :

- à la modification du programme de travaux ; le montant des travaux a également été modifié et est passé de 350 000,00 à 400 000,00 € HT.

- aux prestations supplémentaires des plans avant-projet, des notices de sécurité et d'accessibilité, du permis modificatif et des études PRO.

Le montant de l'avenant s'élève à 11 000,00 € HT.

approuve à l'unanimité l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE) pour un montant de 90 € en 2015.

approuve à l'unanimité des membres présents, les subventions aux associations suivant le tableau ci-dessous.

Amicale des pompiers	519 €
ASH	1100 €
Association Sport Culture Loisirs	150 €
Club VTT	150 €
HELLIM'Anim	150 €
Club canin	150 €
Conseil de Fabrique	70 €
Prévention routière	30 €
Sécurité civile	30 €

Séance du 14 avril

accorde à l'unanimité une subvention de 141.50 € à l'U.S.E.P. Secteur Saint-Avoid Est pour la participation aux frais de transport des rencontres sportives organisées dans le cadre de l'U.S.E.P.

à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

Excédent d'exploitation constaté	205 418.58 €
Excédent d'investissement - 001	332 240.48 €
Exécution du virement à la section d'investissement 1068	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté - 002	205 418.58 €
Restes à réaliser dépenses	173 985.00 €
Restes à réaliser recettes	89 680.00 €

à l'unanimité, approuve l'augmentation de la TH, TFB et TFNB de 1.5 %, le taux de la CFE restant inchangé à 15.90 % et valide les taux suivants :

Taxe d'habitation	:	15.53 %
Taxe foncière bâti	:	11.31 %
Taxe foncière non bâti	:	34.20 %
Cotisation Foncière des Entreprises	:	15.90 %

approuve à l'unanimité, le budget primitif M14-2015 du budget principal dont la balance s'établit comme suit

	Recettes (€)	Dépenses (€)
Fonctionnement	569 839	569 839
Investissement	939 290	939 290

adopte à l'unanimité, le programme de travaux d'exploitation forestiers à entreprendre dans la parcelle n°3 de la forêt communale de HELLIMER proposé par l'O.N.F. et en accepte, à l'unanimité, le devis correspondant pour un montant de 1530 € H.T.

adopte à l'unanimité, le programme de travaux d'entretien et de renouvellement à entreprendre dans la parcelle n°3 de la forêt communale de HELLIMER proposé par l'O.N.F. et en accepte, à l'unanimité, le devis correspondant pour un montant de 3500 € H.T.

Séance du 15 juin

décide à l'unanimité, d'approuver les horaires d'école validés par le conseil d'école.

Ecole de HELLIMER (CE1-CE2-CM1-CM2)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h15 - 11h30 / 13h30 - 15h30

Mercredi : 8h15 - 11h15

Ecole de DIFFEMBACH-LES-HELLIMER (maternelles et CP)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 - 11h45 / 13h45 - 15h45

Mercredi : 8h30 - 11h30

décide à l'unanimité de valider la création du Regroupement Pédagogique Intercommunal Déconcentré (R.P.I.D.) et autorise le Maire à signer la convention avec la commune de DIFFEMBACH-LES-HELLIMER

décide à l'unanimité d'approuver la mise à disposition de l'ATSEM à la commune de DIFFEMBACH-LES-HELLIMER et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'ATSEM

décide à l'unanimité de créer 6 emplois non permanents d'agent technique 2ème classe pour un accroissement saisonnier d'activité à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires, dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ; la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'agent technique 2ème classe ;

décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un C.A.E. pour les fonctions d'agent d'entretien à temps partiel à raison de 20 heures / semaine pour une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention ;

décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un C.A.E. pour les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments et espaces verts à temps partiel à raison de 20 heures / semaine pour une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention ;

autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ces recrutements.

décide à l'unanimité de verser à l'école maternelle de HELLIMER une subvention exceptionnelle de 5.75 € (soit la moitié du ticket d'entrée) par élève participant à la sortie de fin d'année à RHODES, soit un montant maximum de 80.50 €.

décide à l'unanimité de verser au conseil de fabrique de HELLIMER une subvention exceptionnelle de 76.58 € correspondant aux frais de clôture du contrat d'abonnement du presbytère

décide d'attribuer les marchés publics pour la réhabilitation du presbytère et de la petite salle communale selon le tableau ci-dessous

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot 1 : VRD, Espaces Verts	GETRAMAC – 57660 HELLIMER	58 082,40 €	69 698,88 €
Lot 2 : Gros œuvre, démolition	SB2C – 57070 METZ	99 272,50 €	119 127,00 €
Lot 4 : Menuiseries extérieures, Serrureries	DA COSTA BM & FILS 57670 ALBESTROFF	29 600,00 €	35 520,00 €
Lot 5 : Plâtrerie, Isolation	KIS BAT PLATRERIE – 57140 WOIPPY	30 022,00 €	36 026,40 €
Lot 6 : Menuiseries intérieures bois	MENUISERIE KOENIG – 57660 HELLIMER	34 712,00 €	41 654,40 €
Lot 7 : Electricité	LONGUEVILLE – 57155 MARLY	53 000,00 €	63 600,00 €
Lot 8 : Chauffage, Plomberie, VMC, Sanitaire	HOERMANN – 57100 THIONVILLE	45 673,65 €	54 808,38 €
Lot 9 : Peintures, Sols souples, Faïence	S2B / BELEN PEINTURES – 57070 METZ	25 059,85 €	30 071,82 €
Lot 10 : Elévateur PMR	AMS – 54270 ESSEY LES NANCY	21 028,60 €	22 080,03 €
TOTAL		396 451,00 €	472 586,91 €

décide à l'unanimité d'apporter son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière de qualité, durable, de proximité, solidaire, assurée par un service public forestier national, et souhaite que leurs demandes soient prises en compte par le contrat Etat/ONF/FNCOFOR pour la période 2016-2020, actuellement en cours de négociation.

Séance du 27 août

décide de fixer le niveau de participation aux mutuelles labellisées à 23 € brut mensuel / agent et 14 € brut / mensuel par enfant à charge pour le risque « santé » (participation pour un agent travaillant à temps complet).

décide de céder à la commune de LELLING un lot de mobilier scolaire de l'école maternelle pour un montant de 50 €

à l'unanimité, accepte le devis d'un montant de 120 € HT de la menuiserie KOENIG pour la réalisation d'un meuble vidéoprojecteur pour l'école élémentaire (classe de Mme CARPENTIERI)

à l'unanimité, décide de prendre la compétence signature des autorisations d'urbanisme :

- d'exercer sa compétence pour la délivrance des autorisations d'occupation du sol selon les dispositions de l'article L422-1 du Code de l'urbanisme. Ainsi, les décisions prises seront donc délivrées par le Maire au nom de la commune, sauf exceptions prévues dans l'article L422-2 du Code de l'urbanisme.

- que ce transfert de compétence interviendra dès prononciation du caractère exécutoire de la présente délibération.

- de confier l'instruction des demandes d'autorisations d'occupation du sol au service A.D.S. de la Communauté de Communes du Centre Mosellan et de signer la convention avec la C.C.C.M.

décide à l'unanime d'adhérer à la Fondation du Patrimoine en 2015 (cotisation 50 €)

décide l'adhésion de la collectivité de HELLIMER à l'assurance-chômage, et autorise le Maire à signer la convention adéquate.

Séance du 27 novembre

Accepte un virement de crédit pour cession des licences informatiques associée à la Gestion Electronique des Documents administratifs, à la section d'investissement, chapitre 020 article 2051 pour un montant de 917,28

Décide de ne pas rembourser la caution à M. POINSARD locataire du logement communal de type F1 du 32, rue Nationale (du 16/02/2008 au 31/08/2009), pour non connaissance de la nouvelle adresse de cette personne et d'effectuer les opérations comptables suivantes :

Émission d'un mandat de 265 € à l'article 165 et d'un titre de 265 € à l'article 7788 au profit de la commune.

Charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de lancer une procédure de marché public, afin de trouver un attributaire en ce qui concerne les contrats d'assurance statutaire des agents communaux.

Décide de passer la durée des concessions temporaires de 10 ans à 15 ans, de créer une concession temporaire de 15 ans pour le columbarium, de fixer les tarifs des concessions de la façon suivante :

	Tombe simple	Tombe double	Columbarium
15 ans	45 €	90 €	400 €
30 ans	85 €	170 €	750 €
50 ans	170 €	340 €	-----

Charge le maire de faire appliquer ces nouveaux montants lors des renouvellements ou lors de la création d'une nouvelle concession.

Décide d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable, de la part communale due au titre de la Taxe d'Aménagement.

Décide de répartir les frais de gestion alloué aux foyers ruraux de Moselle dans le cadre du service périscolaire de la façon suivante :

-40% pour la commune de Diffembach-lès-Hellimer / 60% pour la commune de Hellimer.

Emet dans le cadre du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale proposé par M. le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de Moselle, un avis :

- FAVORABLE au projet de fusion entre les Communautés de Communes du Centre Mosellan et du Pays Naborien,

- PROPOSE la création d'une COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Infos Municipales

Etat civil

Les naissances

Elsa HENE	14, rue de Gaillard	01 avril 2015
Mahé CARTIER	10, rue de l'Ecole	01 avril 2015
Maël MASSON	15, rue du Rodeck	17 avril 2015

Les mariages

David MOLTER et Vanessa ANCEL	le 05 juin 2015
Christophe CLEMENT et Sophie BOUR	le 13 juin 2015
Frédéric LAUER et Séverine WINTERSTEIN	le 04 juillet 2015
Gilles BONNABAUD et Sonia NISI	le 01 août 2015
Jérémie SCHWARTZ et Laure BOUR	le 05 septembre 2015

Les décès

Mme Assuntina FANTINI, veuve SALVI (90 ans) le 21/02/2015 à HELLIMER
M. Jacques SADOWY (63 ans) le 20/04/2015 à HELLIMER
Mme Sylvie LEOPOLD, épouse ODDO (61 ans) le 07/05/2015 à HELLIMER
Mme Inès BELLIN, veuve OLIVIERI (93 ans) le 04/08/2015 à SAINT-AVOLD
M. Charles ZEINER (90 ans) le 12/11/2015 à SAINT-AVOLD

La doyenne est Mme BRENEUR Anne née FERAL (95 ans)

Le doyen est M. FORICH Eugène (88 ans)

Certificat d'hérédité

A compter du 1er janvier 2016 et suite à l'arrêté du 7 mai 2015, la mairie ne délivrera plus de certificat d'hérédité. En cas de succession inférieure à 5 000 euros, vous pouvez prouver votre qualité d'héritier par une attestation signée de l'ensemble des héritiers. Au-delà de 5 000 euros, vous devez demander au notaire d'établir un acte de notoriété.

Pour toute information complémentaire vous pouvez vous adresser en mairie.

Déchets verts

Au printemps dernier, la municipalité a ré ouvert le dépôt de déchets verts, situé chemin d'Ackerbach. Suite à plusieurs demandes et afin de faciliter l'accès aux habitants, la municipalité a décidé l'ouverture du dépôt de 10h00 à 12h00 les 2ème et dernier samedis du mois. Ce système sera mis en place à partir du mois d'avril.

L'accès pourra toujours se faire sur demande en mairie, aux heures d'ouverture. La clé d'accès au portail vous sera remise et devra nous être retournée dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que seuls sont autorisés les déchets de tonte ou de jardin, ainsi que les branches qui seront brûlés sur place par la municipalité.

Agents municipaux

Au mois de septembre, suite au départ en retraite de Mme Léa RITZ et au départ de M. Grégory FREIS, la municipalité a décidé de recruter, avec l'appui du Pôle Emploi, 2 nouveaux employés communaux en contrats aidés :

Mme Marie-Reine MOLTER est en charge de l'entretien ménager des bâtiments communaux et effectue quelques tâches administratives

M. Bernard MULLER est en charge de la maintenance des bâtiments communaux et de l'entretien des espaces verts.

Nous leur souhaitons la bienvenue au service de nos concitoyens.



Intercommunalité

Projet de Schéma Départemental de coopération intercommunale (SDCI)

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI). Elle comporte en effet des dispositions visant à renforcer les structures intercommunales au plus tard au 1er janvier 2017.

Le préfet de Moselle a présenté son projet de schéma aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 12 octobre 2015. Ce projet a été soumis à l'avis des collectivités du département. Une synthèse des délibérations sera transmise à la CDCI qui aura alors 3 mois pour se prononcer sur le schéma proposé. Durant ces 3 mois la CDCI pourra amender le projet de schéma à la majorité des deux tiers de ses membres.

Le SDCI entend atteindre trois objectifs principaux :

- Établir une couverture intégrale du territoire par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.
- Prévoir la rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats mixtes existants.
- Réduire le nombre des syndicats intercommunaux et mixtes, notamment par la suppression de ceux rendus obsolètes par le développement des EPCI à fiscalité propre.

En outre la loi a fixé à 15 000 habitants le seuil d'intercommunalité, or la communauté de communes du Centre Mosellan compte 14 321 habitants, ce qui fait que celle-ci ne respecte pas le seuil plancher prévu par la loi.

Dans son projet de schéma le préfet a proposé la fusion des Communautés de Communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan pour les raisons suivantes :

- La communauté de communes issue de la fusion comptera 54 941 habitants et pourra prétendre à devenir une communauté d'agglomération.
- Faisant partie du même bassin d'emplois, les deux entités gagneraient à développer une stratégie commune. Le territoire de la CC du Centre mosellan profitera ainsi du dynamisme économique du secteur de Saint Avold, et inversement le Pays Naborien bénéficiera ainsi d'un territoire élargi lui permettant d'améliorer son poids et sa représentativité au sein du département et de la nouvelle région.

Le projet proposé a recueilli un avis favorable de la part du conseil municipal et du conseil communautaire.

Le projet va être présenté à la CDCI courant du 1^{er} trimestre 2016. Celle-ci pourra amender le projet (à la majorité des 2/3 de ses membres), en tout état de cause le schéma sera arrêté par Monsieur le Préfet le 31 mars 2016.

Pour le 15 juin 2016 Monsieur le Préfet prendra un arrêté de projet de périmètre qui sera notifié aux collectivités, celles-ci disposeront de 75 jours pour accepter ou non le périmètre du nouvel EPCI.

A l'issue de cette consultation, si les conditions de majorité requises ne sont pas réunies, Monsieur le Préfet dispose d'une procédure exceptionnelle lui permettant «de passer outre» ce refus.

Le 30 décembre 2016 : arrêté préfectoral de mise en oeuvre des nouveaux EPCI.

Au 1^{er} janvier 2017 : installation du nouvel EPCI.

Cette réforme aura un impact, tant au point de vue de la fiscalité car il faudra aligner les taux de fiscalités des deux EPCI, que sur le point des compétences communales et inter-communales.

Réforme des intercommunalités en Moselle

CDCI du 12 octobre 2015

Projections 2017



INFOS CENTRE D'INTERVENTION

Recrutement de Sapeurs Pompiers volontaires et de Jeunes Sapeurs Pompiers

Comme dans beaucoup de village, les sapeurs pompiers volontaires sont de moins en moins nombreux, alors si vous désirez rejoindre la famille des soldats du feu, vous pouvez nous contacter au 06 74 18 04 51 ou au 03 87 01 89 30, l'Adjudant Chef Haven Barbara se tiendra à votre disposition pour répondre à vos questions.

Il en va de même si vous avez 12 ans avant le 1^{er} septembre 2016 et que vous souhaitez devenir «jeune sapeur pompier», contactez la Chef de Centre (voir numéro ci-dessus). Les cours se déroule le samedi matin de 8h00 à 11h30.

Télévision

A partir du 5 avril 2016, toute la TNT sera HD. Il sera donc indispensable de posséder un équipement compatible HD pour continuer à la recevoir.

Qui est concerné ?

L'évolution de la norme de diffusion de la TNT concerne tous les foyers recevant la télévision par l'antenne râteau (individuelle ou collective).

Les opérateurs câble et satellite effectueront le changement de norme de diffusion à la même période : les téléspectateurs qui reçoivent les programmes de télévision par le satellite ou le câble doivent donc contacter leur opérateur pour vérifier que leur décodeur est bien compatible HD.

Les téléspectateurs recevant la télévision par l'ADSL ou la fibre optique ne sont pas concernés par le passage à la TNT HD le 5 avril 2016. Néanmoins, certaines boxes disposent de tuners permettant une réception par l'antenne râteau. Le cas échéant, une information spécifique sera donnée par les fournisseurs d'accès concernés.

Que faut-il faire pour être prêt le 5 avril 2016 ?

Si vous recevez la TNT par une antenne râteau, il faudra avoir un équipement compatible avec la HD pour continuer à recevoir la télévision à partir du 5 avril 2016.

Si votre équipement n'est pas compatible HD, vous ne recevrez plus la télévision. Il est important de vérifier son matériel télévisuel avant cette date et de s'équiper si nécessaire. Si un téléviseur n'est pas compatible HD, il n'est pas nécessaire de le changer. Un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 suffit (25/30€).

Si votre équipement est déjà compatible, vous devrez seulement effectuer une opération de recherche et mémorisation des chaînes le 5 avril 2016.

Comment vérifier son équipement ?

Soit le téléviseur et/ou le décodeur porte le logo « TNT HD » ou « HD TV » (norme MPEG-4) ci-dessous



Soit le logo « Arte HD » apparaît à l'écran sur la chaîne 7 ou sur la chaîne 57

Aides de l'Etat

Des aides gérées par l'Agence Nationale des fréquences (ANFR) pour accompagner les téléspectateurs

- L'aide à l'équipement : mise en place à partir de janvier 2016 pour l'acquisition d'un équipement TNT HD pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public ne recevant la télévision que par l'antenne râteau.
- L'assistance de proximité : au domicile des téléspectateurs pour les foyers dont tous les membres ont plus de 70 ans ou un handicap supérieur à 80 %.
- Retrouvez le détail des aides sur le site recevoirlatnt.fr ou auprès du centre d'appel : 0970 818 818 (prix d'un appel local)



LE POINT SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Savoir quand demander un permis de construire, un permis d'aménager ou faire une déclaration préalable.

Où se renseigner ?

Un guichet unique : la mairie est en mesure de vous renseigner sur toutes les règles d'urbanisme applicables sur son territoire.

Pour tous dossiers déposés à la mairie, celle-ci est tenue :

- d'accuser réception ou donner décharge du dépôt de la demande
- d'attribuer un numéro d'enregistrement
- de procéder à l'affichage de l'avis de dépôt.

Quelles demandes d'autorisations pour mes travaux ?

En fonction de l'importance et du lieu des travaux, il se peut que vous n'ayez aucune autorisation à demander. Vous pouvez aussi avoir à déposer une demande de permis de construire ou une déclaration préalable à la mairie.

L'importance des travaux est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol.

Pas d'autorisation préalable

Vous n'avez aucune formalité à accomplir :

- en-dessous de 5 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol créée,
- pour les travaux d'entretien et de réparation ordinaires,
- pour certains travaux de ravalement consistant à restaurer l'état initial du bâtiment (seulement si le bâtiment est hors du périmètre de sauvegarde de la maison classée, 15 quartier de l'Eglise),
- aménagement d'un grenier sans modifier l'aspect extérieur du bâtiment et sans l'agrandir,
- les piscines dont la surface du bassin fait moins de 10 m² (hors périmètre de sauvegarde du bâtiment classé).

La déclaration préalable

Elle permet à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagements de faible importance.

Vous devez faire une déclaration préalable dans les cas suivants :

- construction d'un garage ou d'une dépendance entraînant la création d'une surface de plancher et/ou d'une emprise au sol nouvelle comprise entre 5 m² et 20 m²,
- travaux qui modifient l'aspect extérieur de la construction,
- tous travaux de ravalement à l'intérieur du périmètre de sauvegarde de la maison classée (rayon de 500 mètres)
- aménagement d'un grenier entraînant une modification de l'aspect extérieur du bâtiment,
- piscine dont la surface du bassin est supérieure à 10 m² et n'excède pas 100m².

Exemple : vous construisez un garage, par extension d'un bâtiment existant s'il ne dépasse pas 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, seule une déclaration préalable doit être adressée à la mairie. Au-delà de 20 m², en revanche, une demande de permis de construire doit être déposée.

Le permis de construire

Il est obligatoire pour toute construction nouvelle ou pour les travaux sur une construction existante, en fonction de seuils déterminés pour la surface de plancher ou l'emprise au sol.

Vous devez faire une demande de permis de construire dans les cas suivants :

- si vous construisez une maison,
- si vous faites des travaux d'agrandissement créant plus de 20 m². Les travaux ayant pour effet la création d'une surface d'au moins 20 m² et au plus 40 m² nécessitent toutefois un permis de

construire si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170 m²) de surface de plancher ou d'emprise au sol,

- Tous travaux qui ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),

- piscine dont le bassin excède 100m² de surface, piscine dont l'abri est à au moins 1,80 mètre de hauteur, quelle que soit la surface du bassin.

- si votre projet de construction implique des démolitions : la demande de permis de construire peut porter à la fois sur la construction du nouveau bâtiment et sur la démolition.

Le permis de démolir

Un permis de démolir est nécessaire pour les immeubles situés dans le périmètre de sauvegarde de la maison classée.

Quels délais pour obtenir les décisions d'urbanisme ?

Déclaration préalable

Le délai d'instruction d'une déclaration préalable est fixé à 1 mois hors avis ABF (Architecte des Bâtiments de France), 2 mois si l'avis ABFest requis.

Permis de construire

Le délai d'instruction du permis de construire est fixé à deux mois pour les constructions individuelles et trois mois pour les autres constructions hors avis ABF, il faut compter 1 mois de plus lorsque l'avis ABF est requis.

Permis de démolir

Le délai d'instruction est de 3 mois.

Risques encourus pour les travaux sans autorisation

Si des travaux sont soumis à une autorisation d'urbanisme, le fait de les réaliser sans avoir sollicité et obtenu ladite autorisation est **constitutif d'un délit puni d'une amende comprise entre un minimum de 1 200 euros et un maximum pouvant aller jusqu'à 6 000 euros par mètre carré de surface irrégulière**. En cas de récidive, une peine d'emprisonnement de six mois s'ajoute à cette amende. Le fait de ne pas respecter les termes de l'autorisation obtenue est également réprimé.

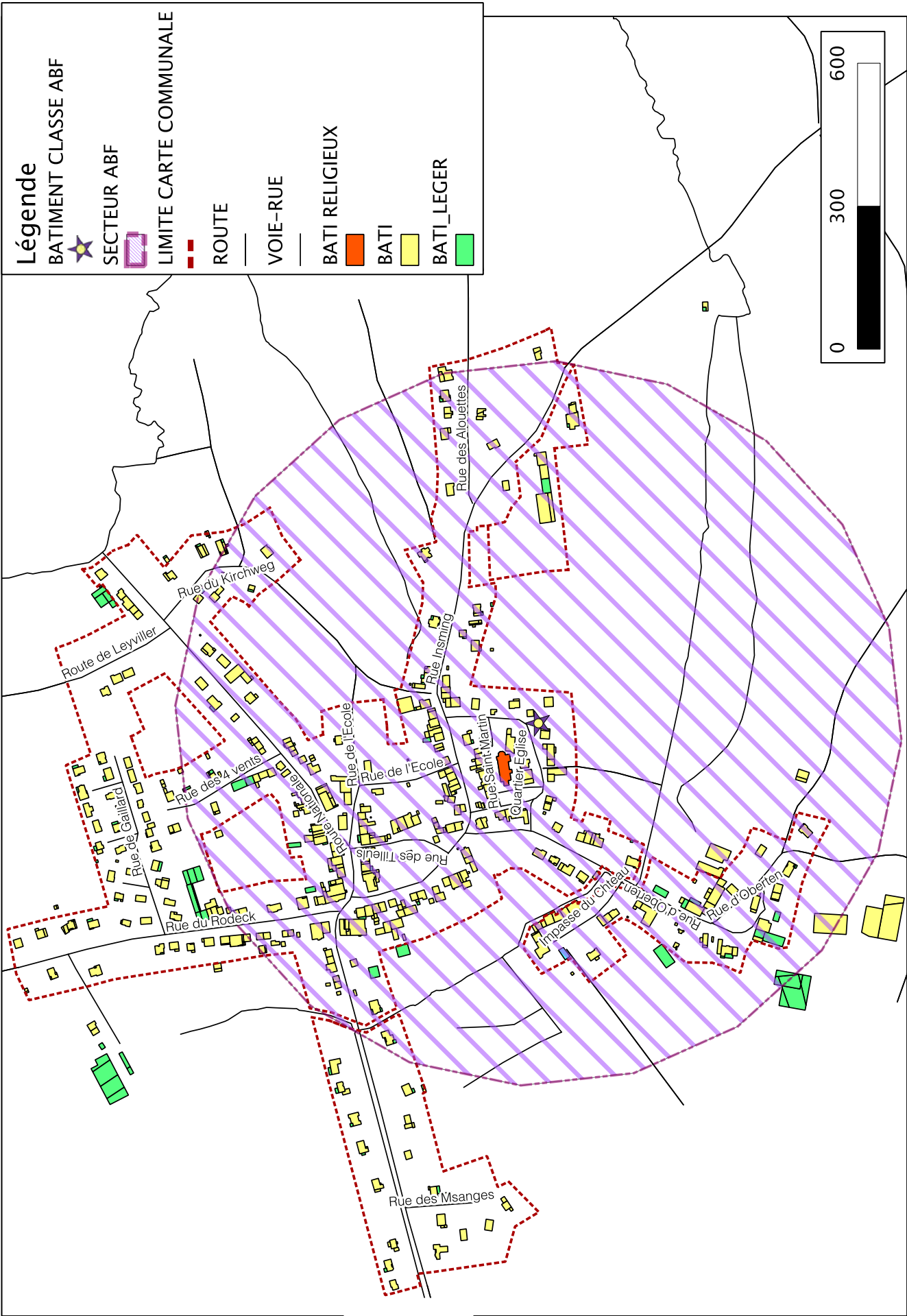
En plus des amendes et des peines de prison, d'autres risques pèsent sur les opérateurs de constructions illicites. La crainte peut venir du prononcé de peines accessoires ou complémentaires c'est-à-dire les interdictions professionnelles ou les remises en état, voire de mesures de restitution destinées à faire cesser l'infraction, comme la mise en conformité ou la démolition d'un ouvrage illégalement édifié.

Par ailleurs, vous risquez une sanction administrative : pour une construction non autorisée ou non conforme, **le certificat de conformité ne vous sera en effet pas délivré**. Or, si vous décidez de vendre votre bien immobilier, ce certificat pourra vous être demandé par l'acquéreur.

(Sous réserves de l'évolution législative)

C'est pour cela, qu'en cas de doute sur la nécessité de déposer ou non un dossier, nous vous conseillons vivement de passer en mairie afin de nous faire part au préalable de votre projet de travaux.

Plan du perimètre de sauvegarde



Travaux & Projets

Travaux

Cette année a vu le démarrage de la réhabilitation du presbytère, avec la réalisation de la toiture, et le début des travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs. Les travaux devraient être terminés fin du premier trimestre, début du second.

Profitant des entreprises présentes sur le chantier du presbytère, la municipalité a démarré également la rénovation de salle communale de la «Laiterie» rendue nécessaire par le Décret n°2014-327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public issu de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005. Ces travaux vont aussi permettre de remettre aux normes (électriques, énergétiques) le bâtiment.

Des travaux d'entretien des chemins ruraux (élagages, débroussaillage et réfection) ont également été réalisés au cours de l'année.



Emplois d'été



Durant l'été, la municipalité a mis en place des emplois saisonniers pour les jeunes du village âgés de 16 à 17 ans.

C'est ainsi que Claire, Quentin, Dylan, Lucas, Yvann et Florian ont consacré une semaine de leurs vacances. Au programme de cette semaine, travaux de désherbage et de peinture dans le cimetière, remise en peinture des portiques d'entrée de village.

Cette première expérience professionnelle, leur laissera un souvenir positif du monde du travail.

L'expérience sera renouvelée au mois de juillet

A NOTER

1986 a été l'année de mise en place des concessions au cimetière communal. Un grand nombre d'entre-elles arrive à échéance cette année. Le renouvellement des concessions trentenaires vous sera proposé tout au long de l'année, à la date d'échéance de ladite concession. Merci de nous faire connaître votre intention (bénéficiaire, durée, non renouvellement....)

Les tarifs des concessions ont été revalorisés comme suit :

	Tombe simple	Tombe double
15 ans	45 €	90 €
30 ans	85 €	170 €
50 ans	170 €	340 €

Embellissement



Un grand bravo à la commission embellissement et aux bénévoles qui les ont aidés. Cette année encore, ils ont contribué à la mise en valeur de notre village par la mise en place, l'entretien et l'arrosage de jolies plantations de fleurs et de compositions abondantes, disposées aux entrées du village dans des pots multicolores.

La commission a aussi travaillé à la mise en place de panneaux sur les portiques d'entrée du village, pouvant servir à l'affichage des publicités associatives (sur demande en mairie) ainsi que sur l'achat de nouvelles décorations de Noël afin d'harmoniser les décors de la route Nationale.

Navette périscolaire

Pour améliorer le service périscolaire et répondre à la demande des parents, la commune a procédé, à l'acquisition d'un véhicule de transport 9 places. Ce véhicule permet l'acheminement des enfants de l'école de Diffembach vers le périscolaire.

Ce véhicule fait l'objet d'une participation financière de la commune de Diffembach-les-Hellimer ainsi que d'une subvention de la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse.



Projets

BUREAU DE POSTE



LA POSTE

La municipalité a pris contact avec «la Poste» afin de créer, suite à la fermeture du magasin «Spar», une agence postale communale.

Celle-ci sera installée au rez-de-chaussée de la nouvelle mairie (ancien Presbytère) une fois les travaux terminés.

PERISCOLAIRE

Suite au regroupement scolaire avec Diffembach-lès-Hellimer, l'école maternelle a dû être fermée. Afin de ne pas laisser ces locaux inoccupés, l'accueil périscolaire et de loisirs actuellement installé dans l'ancien appartement de l'école - mairie, sera déplacé dans les locaux de l'ancienne maternelle. Cela permettra aux enfants de profiter des installations existantes (salle de motricité, jeux, etc.) et cela remettra un peu d'animation dans le quartier de l'église.

VOIRIE

Des travaux de réfection de voirie rue de l'école et de création d'accès piétonnier (Kirchweg et Gaillard) sont aussi à l'étude et en recherche de subventionnement.

SITE INTERNET

A l'heure actuelle notre commune ne peut se dispenser d'être présente sur internet. La municipalité a donc décidé de créer le site internet de la commune, afin qu'Hellimer puisse se faire connaître ou reconnaître. Ce travail sera fait en interne avec la participation de la commission communication. Le site sera opérationnel vers la fin du 1er semestre 2016.

Associations

A.S.H.

L'ASH compte cette saison 20 licences jeunes repartis en 3 équipes jeunes U11, U9, et U7

L'année passée le club organisa le 7 novembre un plateau des jeunes footballeurs U7 et U9 en présence d'une quinzaine d'équipes + 2 plateaux U11 à Hellimer



L'équipe de U11 a eu l'honneur d'accompagner sur le terrain les joueurs du FC Metz lors de la rencontre FC METZ - BOURG PERONNAS le 27 Novembre 2015

Parcours historique de l'équipe sénior en coupe de Moselle 2014/2015 avec pour cerise sur le gâteau un quart de finale mémorable à Talange le 18 mai 2015

L'AS Hellimer a réalisé un très beau parcours en coupe de Moselle pour l'édition 2014-2015. Elle aura éliminé tour à tour, Francaltroff, Nébing B, Frémestroff, Lorquin, Walscheid et Avricourt pour se retrouver en quart de finale de la compétition pour un match à Talange (1re division). Ce match a créé un vrai engouement populaire dans le village et aux alentours. En effet, de nombreux supporters ont réalisé le déplacement en bus avec l'équipe et ont donné de la voix pendant tout le match. Cependant la marche aura été trop haute pour l'AS Hellimer qui s'incline 2 à 0 mais qui sort de cette compétition avec la tête haute. Un grand merci à nos supporters !

Philippe IFFLY



Un nouveau jeu de maillots pour l'équipe sénior de l'AS Hellimer

L'AS Hellimer qui rencontrait l'ES Avrincourt – Moussey pour le compte du 32èmes de finale de coupe de Moselle 2015/2016 le dimanche 6 décembre a eu la chance d'inaugurer un nouveau jeu de maillots. Le club remercie l'hôtel - restaurant « Le Floride » de Hellimer et la société SFL de Folschviller qui ont sponsorisés le jeu et Mathieu Freis, joueur du club, qui s'est occupé de l'opération.

Les joueurs avaient à cœur de réaliser un gros match et d'inaugurer ce jeu de la meilleure des manières. Malheureusement, l'équipe s'est inclinée 5 à 4 aux tirs aux buts (2-2 à la fin du temps réglementaire avec 2 buts de Joffrey Dubois) après avoir plus que rivalisé durant la rencontre avec un adversaire évoluant dans la division supérieure. C'est encourageant pour la suite de la saison !

Philippe IFFLY



Dernier match de l'année 2015 à Hellimer et soirée festive autour du sanglier



Afin de terminer l'année 2015 en beauté, l'AS Hellimer a décidé de marquer les esprits pour le dernier match à domicile

Après une belle prestation de l'équipe première avec une nouvelle victoire à la clé, les regards se sont rapidement détournés du terrain. En effet, pour remercier ses nombreux supporters et bénévoles, l'AS Hellimer a organisé une soirée «sanglier à la broche». La broche avait été installée aux environs de treize

heures avec l'aide de nos cuisiniers amateurs et ainsi le sanglier a pu rôtir pendant près de sept heures.

Nous remercions toutes les personnes qui ont permis que cette soirée footballistique, placée sous le signe de la bonne humeur, ait été appréciée de tous !



Repas de Noël

En plus de ces 2 manifestations annuelles (soirée carnaval et fête d'été) le club a organisé pour les fêtes de fin d'année un repas de Noël afin de se retrouver entre joueurs et supporters



Le mot du Coach

Arrivé à l'ASH durant l'été 2015, je sortais d'une saison difficile ou je me devais de rebondir avec un nouveau groupe. Connaissant déjà une partie de l'effectif, je savais que la rigueur sportive serait au rendez-vous.

Après une bonne préparation d'été, l'équipe une a accroché le haut de tableau en deuxième division (3ème) et l'équipe deux évoluant en 4ème division se trouve dans le milieu de tableau mais n'est pas décrochée des leaders. Un petit plus, un 4ème tour de coupe de Lorraine perdu contre Soucht (PH) 2-0 et un 32ème de coupe de Lorraine perdu à Avricourt au pénalties.

Grâce aux renforts venu à la trêve nous comptons bien continuer de faire bonne figure avec nos deux équipes seniors en espérant un maximum de supporters pour venir nous soutenir.

A bientôt au terrain
Ludovic

SENIORS 2ème DIVISION Groupe G

Classement	Equipe	Points
1	Vic S/Seille Sc	19
2	Longeville St Avold	18
3	Hellimer As	17
4	Macheren Es 2	17
5	Holving Us	13
6	Marsal Es	9
7	Sarralbe Fc	9
8	Racrange Ol	8
9	Bettborn Hellingering 2	6
10	Rech Sarralbe	1

SENIORS 4ème DIVISION Groupe P

Classement	Equipe	Points
1	St Jean Rohrbach	19
2	Morhange As 3	18
3	Fribourg As	16
4	Grostenquin As 2	13
5	Viller As	13
6	Hellimer As	11
7	Vibersviller As	11
8	Lixing Laning Es 3	4
9	Rech Sarralbe 2	2
10	Francaltroff Fc 2	1



Club VTT

Le club VTT HELLIMER a organisé sa traditionnelle randonnée des Orchidées avec une météo un peu capricieuse, des averses dès le matin n'ont pas empêché les plus courageux de venir. Ce ne fût pas moins de 350 participants qui ont répondu présents pour sillonner les différents parcours autour de HELLIMER.

Des récompenses ont été attribuées aux plus méritants en fin de journée remises pour une partie par la municipalité que nous tenons à remercier.

Autre sortie faite par le club, cette fois dans le Haut Jura vers la mi septembre. Parcours pour les jeunes le samedi et dimanche pour les adultes. Ce fût aussi l'occasion d'essayer des vélos électriques avec tous les conseils avisés de Mr Thomas DIETSCH (champion du monde de FRANCE de VTT).

Dates des manifestations pour 2016, randonnées des Orchidées le 24 juillet 2016, marche de nuit (à définir), journée initiation jeunes VTT,

Pour tous renseignements : Mr SCHERER Benoit Président au 0672432370, Mr BECK Fabrice Trésorier 0387820798 et Mr SCHERER Jean Luc 0387986076.



Club de Gym

Forte affluence au premier marché du terroir et de l'artisanat à Hellimer

Que ce soit les exposants, les visiteurs ou les organisateurs, tous furent enchantés de cette journée.

Le rayon terroir proposait différentes dégustations :

le pain, la bière artisanale, le saucisson et le miel, qui a essentiellement attiré les enfants très intéressés par les abeilles et la reine avec son chapeau rouge grouillant dans leur cadre , les tisanes du jardin et les pommes, noix, châtaignes de nos vergers , etc les légumes et le poulet des producteurs présents furent appréciés lors du repas servi à midi : soupe de potiron et colombo de poulet , arrosé d'un bon vin de Moselle.



La partie artisanale était richement représentée ; des bijoux aux chapeaux, des réalisations en carton-nage aux pots de fleurs (en papier mâché ...) , des couches et lingettes lavables aux nappes et rideaux en passant par des parfums d'ambiance, des nichoirs aux objets en bois tourné ou des réalisations de l'artisanat du monde ainsi que des sujets spécifiques à Halloween.

Malgré quelques désistements de dernière minute les visiteurs trouvèrent leur bonheur et s'en furent les bras chargés.

Un grand élan de générosité



Le club de gym a organisé sa soirée téléthon le 4 décembre 2015.

Afin de limiter les dépenses et de récolter le maximum, les membres du club de gym confectionnent et offrent la soupe, les gâteaux et les lots pour la tombola. Certains commerçants ont également offert des lots. Comme chaque année, les participants furent très nombreux.

Les enfants ont confectionné une guirlande de personnages se tenant la main, symbolisant la fraternité. Chaque personnage exposé a permis de verser 1 euro à l'AFM et a donné la possibilité de déposer une bougie dans le cœur de la fraternité.

Durant la soirée nous avons pu admirer la prestation du club de danse country de Grostenquin et applaudir le tour de chant de la chorale Mélody de Freyhouse.

Hellim'Anim

Pour sa première année de fonctionnement, le foyer rural Hellim'Anim a organisé plusieurs manifestations qui ont connu une bonne participation des habitants.

Il y a d'abord eu la crémation des sapins de Noël en janvier qui, malgré le mauvais temps, a rassemblé une quarantaine de personnes autour du bûcher.

Il y a ensuite eu l'après-midi carnaval des enfants en février, où princesses et héros en tout genres sont venus s'amuser et participer aux activités proposées.

Durant le week-end de Pâques, notre cher Lapin a fait la joie des petits et des grands en venant cacher ses oeufs aux abords et dans





le foyer socio-culturel du village. Une chasse a ravi les enfants qui sont tous repartis avec un sachet de chocolat et un oeuf personnalisé.

Au mois de novembre l'association a organisée un repas cochonnailles pour l'arrivée du Beaujolais nouveau où tous les participants ont pu déguster plusieurs primeurs.

Mais le Foyer Rural Hellim'Anim c'est aussi !

Des activités hors du village

Pendant les grandes vacances, des jeunes du village ont participé à des camps avec des adolescents des autres foyers ruraux du secteur. Ils ont pu faire du camping, de l'escalade, du canoé, du VTT, du tir à l'arc... Cela leur a permis de faire de nouvelles rencontres et contribuer à leur épanouissement.

Un acteur privilégié du périscolaire et du centre de loisirs de Hellimer

le foyer rural Hellim'Anim a contribué à la mise en place du service et est un des acteurs principaux dans le cadre du partenariat avec la fédération des foyers ruraux de moselle, la CAF et la municipalité.

Pour l'année 2016, nous reconduisons la crémation des sapins de Noël ainsi que la chasse aux oeufs de Pâques. Une soirée aura également lieu au mois de novembre.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très Bonne Année 2016, et espérons vous voir de plus en plus nombreux lors de nos manifestations.



Sapeurs Pompiers

Banquet de la Ste Barbe

Le samedi 12 décembre 2015, les sapeurs pompiers de Hellimer se sont réunis avec leurs collègues de Leyviller, St Jean Rohrbach, et Hilsprich pour fêter leur Ste Patronne à l'occasion du banquet des sapeurs-pompiers. Cette manifestation est l'occasion de rendre hommage à tous les hommes et femmes qui font partis des centres locaux et qui donnent de leur personne pour aider leur prochain, même parfois au péril de leur vie.

Cette année, M. le Maire, Romuald Yahiaoui a remis aux caporaux Nisi Pierre et Nisi Yves les galons de caporaux chef.

Le Sapeur Lara Nisi, faisant parti du personnel actif depuis le 1er juillet 2015, s'est vue remettre son diplôme du brevet JSP et son diplôme de secourisme niveau 1.

Puis le Maire a demandé au Capitaine Honoraire, Denis Haven de remettre la médaille d'argent pour 20 ans de service à sa fille, l'Adjudant Chef Haven Barbara.





Venez découvrir l'Association Cynophile d' Hellimer, association gérée et animée par des bénévoles, moniteurs diplômés de la Société Centrale Canine au service du chien, de son éducation, de son intégration dans la vie et dans la ville, sans oublier sport et compétitions canines, à travers des méthodes ludiques et dans un climat convivial...

Le club compte actuellement :

- 6 Moniteurs en éducation :
Schivo Patrick ; Comtesse Vanessa ; Boul Isabelle ; Vreeken Lisette ; Gratzius Sarah ; Klein Baudoin
- 2 Moniteurs habilités au mordant :
Schivo Patrick ; Klein Baudoin
- 1 Formateur habilité formation des maîtres détenteurs de Chien 1ère et 2ème Catégorie :
Schivo Patrick
- 1 Educatrice diplômée école du chiot :
Bies Valérie



Le club pratique en dehors des séances d'éductions, 2 disciplines en concours : le Ring et l'Obéissance, cette dernière est ouverte à tous les chiens avec ou sans papiers.

Les séances d'éducation ont lieu le Samedi à 14h et le dimanche à 9h30
Pour tous renseignements, s'adresser au club lors des séances ou par téléphone au : 03 87 01 24 76 à Mr SCHIVO Patrick

Le Comité :

Président : SCHIVO Patrick
Vice –Président : SCHREINER Jean-Luc
Secrétaire : COMTESSE Vanessa
Trésorier : KLEIN Baudoin
Assesseurs : VREEKEN Lisette, BOUL Isabelle, GRATZIUS Sarah, BIES Valérie, THEYS Florian

Projet 2016

Le club organisera un concours en Obéissance les 18 et 19 Juin 2016 sur son terrain, buvette et restauration sur place, entrée gratuite.



Le Comité vous souhaite, à vous Lecteurs de ce bulletin, à vous Elus Municipaux et à tous les Membres actuels et futurs du club une Bonne et Heureuse Année 2016.



Les Portes de la mémoire

Cette année notre association a participé à plus d'une vingtaine de cérémonies et d'hommages rendus aux combattants et victimes des deux guerres mondiales ainsi que des conflits coloniaux.

C'est ainsi que l'association «Sugar Loaf Battle» d'Agincourt, un village qui est situé à 7kms environ de Nancy (Meurthe-et-Moselle), nous a invité et accueillis le dimanche 20 septembre 2015 pour l'inauguration du monument dédié à la 35th Infantry Division, à ses soldats du 1er et 3e bataillons de la 134th Infantry Regiment, du 60th Engineer combat Battalion, du 161th Field Artillery Battalion et du 737th Tank Destroyer. Cette hommage nous a permis de rencontrer Messieurs Mike Ven et Bram Temermann membres internationaux de l'association 35th Infantry Division Association. Ils sont également membres de l'Association remembering the 35th Infantry division ww2 en Belgique, un Groupe de reconstitution historique qui se consacre à l'histoire, à la recherche et à honorer la 35e Infantry Division en Belgique.



Un membre mis à l'honneur

A l'occasion de la cérémonie du 11 novembre à Hellimer M. SOMMER Alphonse, domicilié à Gerbécourt, et membre de notre association a reçu la médaille de «Chevalier de la Légion d'Honneur» pour faits de guerre.

L'association est inscrite :

- Au Comité Inter Associations Patriotiques de St-Avold & Environs (CIAPS).
- A l'Office du Tourisme de St-Avold.
- A l'association de la 35th Infantry Division de Topeka (Kansas – USA).

M. Guy Reichert, représente, la 35th Infantry Division en Moselle et il en est membre à vie depuis 2013.

Toutes nos actions paraissent dans le journal SANTA FE EXPRESS "Divisionnaire" au USA.

Nous avons contact avec des vétérans et leurs familles aux USA.

Nous avons au sein de l'association des Membres médaillés (Légion d'honneur, médaille Militaire...)

Nous avons aussi des Membres Américains d'Alabama, du Colorado, de Floride.

Nous sommes fier d'avoir obtenu l'autorisation de réaliser au sein de l'association, le programme d'adoption des 10489 tombes de soldats Américains.

Projets :

Nous intégrerons avec fierté le Projet Educatif Territorial (PEDT) des communes de Hellimer et de Diffembach les Hellimer.

Nous allons aussi cette année, dans le cadre du regroupement scolaire des communes de Hellimer et de Diffembach les Hellimer, parrainer l'école primaire qui est située à Hellimer composée de 53 enfants de CE1, CE2, CM1, CM2.

Depuis 2010, les enfants et leurs professeurs contribuent à l'organisation de la cérémonie pour l'Armistice de 1918. Nous leurs disons "un grand merci" pour leurs participations et leur implication très active, qui est une grande chance pour nous.

L'association a un support visuel, grâce à des membres, que je remercie très chaleureusement qui sont très impliqués dans le devoir de Mémoire. Nous pouvons mettre en place un mini- musée d'une vingtaine de mannequins et des objets de la seconde guerre mondiale et avec des objets en tout genre, civils et militaires et nous disposons aussi d'un véhicule US (Jeep).



Comme notre devise le dit simplement :

NE LAISSONS PAS L'HISTOIRE DANS L'INDIFFERENCE

Périscolaire

Le Chiffre Clé

+ 20%

C'est le nombre d'inscription supplémentaire entre l'année scolaire 2014-2015 et 2015-2016 en décembre 2015

Explosion du Péri !!

« On fait des activités » (Romain 6ans)

« Un endroit où on s'amuse » (Roxane 10ans)

Né le 2 septembre 2014, le périscolaire de Hellimer a su se faire connaître. Les enfants de l'école, les parents, les grands-parents sont très reconnaissants. Le périscolaire est pour les enfants de 3 à 12 ans, ils sont accueillis avec plaisir au-dessus de l'école primaire de Hellimer, à côté de la mairie.

Un rassemblement scolaire a été fait entre les villages de Hellimer et Diffembach-lès-Hellimer, du coup plus d'enfants sont inscrits cette année.

C'est Hellim'anim (Foyer Rural de Hellimer), qui a créé et aménagé le périscolaire. Grâce à cette association, la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Moselle a pu mettre en place le centre périscolaire et de loisirs. Sous la direction de Fiona qui tient aussi le rôle d'animatrice avec Carole.



Les mercredis !!

Les mercredis récréatifs, les animatrices proposent des activités variées selon des thèmes. Par exemple : un intervenant exclusif est venu tourner un petit court-métrage « Les héros s'affrontent » en mars 2015. Ou encore un journal a été confectionné en début d'année scolaire 2015-2016. Les enfants sont allés investiguer Diffembach-lès-Hellimer et Hellimer



octobre 2015
Rédaction du journal à l'ancienne

mars 2015
Tournage de «Les Héros s'affrontent



juillet 2015
Démonstration des pompiers

5 jours pendant les petites vacances

Pendant les vacances scolaires, le périscolaire se transforme en centre de loisirs. Cette année des thèmes très variés ont séduit les grands et les petits. De la banquise aux champignons, en passant par la prairie.

« En avant la Banquise »



Petit tour dans le village avec des masques d'animaux polaires fabriqués en papier mâché.

*Février 2015

« Virée en prairie enchantée »



Un char fourni et tracté par Hellim'anim, pour défiler dans les villages. Décoré et animé par les enfants.

*Avril 2015

« Apparition de champignons habités »



Grand moment de joie, pour protéger les lutins du scientifique. Les enfants ont choisi de garder secret l'identité des habitants des champignons.

*Octobre 2015

Les foyers ruraux pendant les grandes vacances

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Moselle propose différentes activités pour les enfants pendant le mois de juillet. Le périscolaire fait 2 semaines de centre de loisirs à Hellimer, cette année le thème était la correspondance avec un aventurier qui a fait partager ses exploits. Une sortie à l'étang de Remering, la rencontre avec les pompiers et la découverte de différents sports à la base de loisirs de Chambrey.

Une semaine de rassemblement des centres de loisirs de la fédération est proposée aux enfants de plus de 7 ans. 4 nuits et 5 jours sous tentes avec d'autres enfants. En 2015, c'était à Val-de-Bride où E.Pestlé avait implanté son usine.

Un week début juillet à la base de loisirs de Chambrey pour tous les adolescents est proposé, ainsi que deux séjours Trappeurs pour les 11 à 15ans.

Pour plus d'information

Fédération Départementale des
Foyers Ruraux de Moselle
14 grand'rue
57420 GOIN
03.87.52.41.97
foyers-ruraux-moselle.org
fdfr.57@mouvement-rural.org



juillet 2015
Manifestation contre la dictature Pestlé

Contact

Centre périscolaire et de loisirs
8 rue de l'école
57660 Hellimer
03.87.01.34.19
perihellimer.blogspot.com
periscolaire.hellimer@gmail.com

Classe de neige

Une classe de neige réussie pour l'école

Les élèves des classes de CP-CE1-CE2 et de CM1-CM2 de l'école élémentaire de Hellimer sont partis goûter aux joies du ski et de la découverte du paysage montagnard, la semaine dernière, à Xonrupt-Longemer, où se situe le centre d'accueil « Les Jonquilles ».

Accompagnés de leurs enseignants, M. Lagrange et Mme Carpentieri, et de parents d'élèves, les enfants ont été accueillis sur place par une équipe d'animation et d'intendance aux petits soins.

En demi-journée, ils ont pratiqué le ski alpin, mais ont tout de même aussi consacré du temps à l'école, puisque en soirée, il y avait classe. Un temps exceptionnellement enneigé a marqué cette semaine où les petits veinards se sont particulièrement amusés



Prix PEP 57

Des écoliers acteurs du prix littéraire des PEP57

Mercredi 8 avril s'est tenu pour la 12ème année consécutive la réunion du jury composé d'enfants pour élire le grand gagnant du Prix Littéraire «PEP Solidarité» 2015 à Tomblaine. Chaque année les PEP (Pupilles de l'enseignement publique) organisent cet événement dans un département lorrain différent. Ce sont 80 enfants d'une quarantaine de classes venus de toute la Lorraine qui ont débattu et soutenu 2 heures durant et dans le plus grand secret l'ouvrage plébiscité par leur classe respective.

Ces enfants présents à la réunion du jury ont été choisis au préalable par leurs camarades dans leur classe respective pour venir les représenter ainsi que leur établissement. Cassandra, Camille et Lysa ont donc représenté leur classe de l'école de Hellimer.

A l'issue de cette réflexion «Quel truc tu troques ?» de Muriele Charlet-Dreyfus a été proclamé solennellement vainqueur du 12ème Prix Littéraire.

Dans ce livre, Simon est un élève au grand cœur qui aimerait réparer les injustices du monde. Son maître, M. Letchar, lui propose de participer à un réseau d'échanges de savoirs avec toute sa classe. Pour en arriver à ce résultat, c'est au total environ 825 élèves qui ont été amenés à lire sur plusieurs





mois et à choisir parmi les 7 ouvrages en compétition selon des données critiques et étayées. L'objectif de ce prix est d'être un support pédagogique et éducatif pour les enseignants. Il s'inscrit dans le projet de prévention de l'illettrisme. Il doit aider à amener les jeunes à la lecture et à l'échange que permet celle-ci. Il s'agit aussi de permettre aux enseignants de bénéficier de supports d'éducation civique et de formation du citoyen à travers les thèmes choisis. Il s'agit là d'un véritable travail en amont orchestré par le corps enseignant d'appropriation et d'approfondissement des ouvrages. D'argumentation et d'éducation à la citoyenneté à la délibération finale.

La prochaine étape sera, donc, la remise officielle du prix au conseil régional à Metz le 2 juin 2015.

USEP

Rencontre USEP autour des jeux de balles

C'est à l'école de Hellimer que se sont retrouvés 173 élèves de CP/CE1 voir CE2 du secteur USEP rural de St Avold le mercredi 29 avril. Une rencontre USEP de jeux de balles sur la demi-journée. Les bases de l'activité physique de ces jeunes enfants ont été pratiquées : courir et lancer. Les élèves participaient à plusieurs ateliers et étaient répartis en 14 équipes. Un relais dribble, un jeu de lancer avec précision (le ballon panier), un jeu de course (le ballon chronomètre) et un jeu d'adresse les quilles.

Cette journée permet au-delà de l'activité physique de sensibiliser les enfants au respect des règles et de son adversaire et au bien vivre ensemble.

Les classes de Altviller, Fremestroff, Hellimer, Lachambre, Lanong, Leyviller, Lixing, Maxstadt et Vahl-Ebersing étaient présentes à cette rencontre. Ils étaient encadrés pas 9 instituteurs et une dizaine de parents. A la fin de la rencontre, tout le monde s'est retrouvé autour d'un goûter convivial.



Fête d'école

HelliTV émet le temps d'une soirée à l'école

Les 50 élèves, des petites sections aux CM2 des écoles maternelle et élémentaire de Hellimer, ont fait la fête le vendredi 12 juin. Tous les enseignants, les parents des enfants, les membres de la municipalité et du périscolaire, ont permis à ce que tous les enfants montent sur scène, jouent aux différents stands avec un réel plaisir et dans la bonne humeur.



Cette année, la chaîne de télévision éphémère HelliTV a fait le show. Au programme : parodies d'émissions cultes et de publicités. Ensuite, tout le monde s'est retrouvé autour d'un repas convivial dans une ambiance bon enfant où toutes les générations et des familles entières se sont rassemblées autour des enfants. Les bénéfices de cette manifestation serviront au financement de projets éducatifs.

Romual Yahiaoui, le Maire, a profité de cette soirée pour remettre aux CM2 sur le départ un cadeau de la municipalité pour partir sur de bonnes bases au collège.

Les enseignants remercient vivement ceux qui, par leur aide précieuse ou par le don de lots, font que cette fête soit toujours une réussite.

Rentrée

56 élèves sur le chemin de l'école !

Mardi 1er septembre, l'école élémentaire de Hellimer a effectué sa rentrée avec des effectifs en hausse et du changement. En effet, les communes de Diffembach-Lès-Hellimer et Hellimer ont choisi de créer un regroupement pédagogique intercommunal. 56 élèves ont donc fait leur rentrée à Hellimer. Pour ce faire, une troisième classe a été ouverte. Mme Jayer a en charge la classe des 10 CP, rattachée administrativement à l'école de Hellimer, mais située géographiquement dans les locaux scolaires de la maternelle de Diffembach.

Mme Carpentieri travaillera avec 24 élèves de CM1/CM2 et M Lagrange, directeur de l'école, s'occupera des 22 élèves de CE1/CE2.



Nettoyons la Nature

Opération «nettoyons la nature !» l'école en action

Cela en devient presque une tradition de rentrée, vendredi dernier, comme chaque année, 56 élèves, parents et enseignants de l'école élémentaire ont parcouru les rues de Hellimer mais aussi de Diffembach-Lès-Hellimer pour la première fois (nouveau regroupement pédagogique oblige). Il s'agit d'une action éco-citoyenne appelée « Nettoyons la nature ! » initiée par les magasins Leclerc. Cela fait déjà huit ans que l'école primaire suit avec enthousiasme le projet. Et rien de tel qu'un goûter pour terminer une après-midi où l'action se répercute sur le bien-être de la collectivité. Une armée d'élèves équipée

de chasubles, de paires de gants et de sacs-poubelle est partie à la recherche du moindre papier ou débris jonchant malencontreusement le sol. Nettoyer «les cochonneries», les enfants ont bien compris le message et savent le répéter! Au total, ce fut près de 50 kg de déchets qui ont été récoltés ainsi que deux pneus et des objets volumineux en ferraille. A croire que tout le monde ne pense pas à jeter ses déchets au bon endroit...

Fête du sport

A l'occasion de la fête du Sport, manifestation nationale destinée à encourager la pratique du sport scolaire, l'école élémentaire a proposé vendredi 2 octobre une animation particulière à l'intention de tous les élèves.

Durant toute la matinée les 46 élèves se sont dépensés sur des ateliers sportifs dirigés par les 2 enseignants, l'employée de vie scolaire et un 2 élève de CM motivés, volontaires et désireux de s'investir dans cette organisation.

Au programme, endurance, jeu collectif, parcours du combattant, atelier photo et réflexions sur les valeurs sportives. Tout ce programme a été concocté par les conseillers pédagogiques en EPS de circonscription



Saint Nicolas

St Nicolas de passage à Hellimer et Diffembach!

Comme dans de nombreuses communes de l'Est, saint Nicolas était bien présent à Hellimer. Avec son acolyte le Père Fouettard, il a rendu visite aux enfants des communes de Diffembach-Lès-Hellimer et Hellimer.

Sur place, pas moins de 100 enfants ont reçu des friandises et des cadeaux (peluches ou livres suivant leur âge). Des enfants qui ont bien sûr précisé à l'homme de légende qu'ils avaient tous été sages, cette année, que ce soit à l'école ou la maison...

La visite de saint Nicolas s'est achevée par un spectacle des écoliers pour le plus grand bonheur de tous.



Repas des Aînés



Comme chaque année, le repas des anciens constitue un temps fort de la commune. C'est donc dans la salle du restaurant le «Floride» que les élus accueillaient avec un plaisir non dissimulé les nombreux participants. Et en cette période où l'on parle beaucoup de retraite, les actifs d'aujourd'hui devenant les anciens de demain, il est bon de souligner la relation importante qui doit exister entre les générations avec le respect de chacun envers les autres.

Lors de ce repas Monsieur le conseiller général Claude Bitte a remis a notre ancien Maire Gérard Haven la médaille d'honneur communale argent pour 20 années au service de notre commune.

Nous remercions toute l'équipe du restaurant qui a concocté un succulent repas qui a ravi tout le monde.

Mécénat Populaire

Le 26 juin, M. le Maire signait la convention de souscription publique, pour les travaux de réhabilitation du presbytère, avec Monsieur DUMONT représentant de la fondation du Patrimoine.

Lors de cette signature Madame BOROWSKI vice-présidente du Conseil Régional a indiqué que la Région participera aussi au financement des travaux.

La participation à cette souscription ouvre droit aux particuliers ou aux entreprises à des réductions d'impôts.

Pour tout renseignement s'adresser en mairie ou sur le site de la fondation du patrimoine www.fondation-patrimoine.org



Regroupement Scolaire

C'est le 3 juillet que M. Romuald YAHIAOUI Maire de Hellimer et M. Gaston RISSE Maire de Diffembach-lès-Hellimer, ont officialisé le regroupement scolaire des deux communes par la signature de la convention RPID (Regroupement Pédagogique Intercommunal Déconcentré).

Ce regroupement permet aux deux communes de préserver et de pérenniser leurs écoles.

Cette convention définit le fonctionnement du regroupement, la répartition des effectifs et les responsabilités de chaque commune.

La signature a eu lieu en présence de M. le Conseiller Départemental Claude BITTE.



Mis à l'honneur

La Municipalité a tenu à mettre à l'honneur, le doyen et la doyenne du village pour fêter comme il se doit leurs anniversaires respectifs. C'est donc M. Jacques SCHERER 1er adjoint et Mme Céline ZOLOTAREFF qui ont rendu visite à Mme BRENEUR Anne qui fêtait ses 95 ans, puis M. Romuald YAHIAOUI accompagné de Mme ZOLOTAREFF qui se sont rendus chez M. Charles ZEINNER pour fêter ses 90 ans.



11 novembre

En ce 11 novembre 2015, de nombreuses personnes se sont retrouvées autour du monument aux Morts pour rendre hommage aux disparus de la Grande Guerre.

Les honneurs furent rendus par les anciens combattants et leurs porte-drapeaux, des membres de l'association du site du Kerfent à Bambiderstroff en tenue d'époque, les pompiers et JSP de Hellimer, les gendarmes de Morhange, les membres du conseil municipal, les enfants de l'école et les habitants. Après le dépôt de gerbe par la commune, puis l'allocution du maire Romuald Yahiaoui, les enfants des écoles de Diffembach-lès-Hellimer et de Hellimer ont chanté La Marseillaise. Un hommage particulier a été rendu à trois hommes de Hellimer morts au combat en 1915 : Eugène Closset, Lucien Engel et Nicolas Jungmann. Enfin, Alphonse Sommer a été fait chevalier de la Légion d'Honneur par le colonel Grégoire Fischer, en présence de l'ensemble de sa famille, du président de la communauté de communes du centre mosellan et conseiller départemental Claude Bitte et de Jacques Dehand, maire de Gerbécourt (commune où réside

Alphonse Sommer). Pour clore ces hommages, la municipalité invita tous les participants à un apéritif au foyer communal.



Alphonse Sommer membre de l'association «les Portes de la mémoire», Chevalier de la Légion d'honneur

Alphonse Sommer est né le 18 décembre 1923. Il s'engage à 17 ans dans l'aviation française, il est affecté à Orange puis Châteauneuf les Martigues dans la DCA. Lors de l'armistice de 1940, les allemands le démobilisent. Le 2 février 1943, il reçoit une convocation de l'armée allemande et doit se rendre à Cologne. Refusant de s'y rendre, Alphonse Sommer s'enfuit à Bordeaux et passe en Espagne. Il est arrêté le 4 avril 1943 et est libéré grâce à la Croix Rouge. Il embarque alors pour Casablanca où il reprend son engagement pour 4 ans dans l'aviation de la Force Française Libre, sur des bombardiers B26. Il sera démobilisé le 8 octobre 1946 et obtiendra la médaille des Evadés, des anciens combattants de la Résistance et des volontaires combattants



Agenda des Manifestations

Date	Manifestation	Organisateur
Samedi 9 janvier	Crémation des sapins	Hellim'Anim
Samedi 30 janvier	Soirée Carnaval	A.S.H.
Dimanche 13 mars	Repas des Anciens	Commune
Vendredi 25 mars	Chasse aux oeufs	Hellim'Anim
Week-end du 24 avril	Exposition photos	Club de gym
Vendredi 10 juin	Fête de fin d'année scolaire	Ecole
Samedi 18 et Dimanche 19 juin	Concours Ring	Club canin
Samedi 2 et Dimanche 3 juillet	Fête d'été	A.S.H.
Dimanche 24 juillet	Randonnée des Orchidées	Club V.T.T.
Semaine du 25 au 5 août	Centre aéré	Périscolaire
Semaine du 22 au 28 oct	Centre aéré	Périscolaire
Samedi 19 novembre	Soirée beaujolais	Hellim'Anim
Vendredi 2 décembre	Téléthon	Club de Gym
Dimanche 4 décembre	St Nicolas	Ecole
Samedi 10 décembre	Banquet de la Sainte-Barbe	Amicale des Sapeurs-pompiers

(sous réserve de modifications)



Embellissement du village



11 Novembre



Opération «Nettoyons la nature»

Une année à Hellimer en images



Classe de neige



Repas des Anciens



Périscolaire

Mairie de Hellimer
8, rue de l'école - 57660
Tél / Fax : 03 87 01 81 97
commune.hellimer@orange.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi de 17H30 à 19H30
Jeudi de 9H00 à 12H00



Marché du Terroir